

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024/2025 :

### Inscriptions :



Les inscriptions débutent par un formulaire rempli en ligne; dès lors sa validation par le bureau et la(les) professeur(e)s, un mail de confirmation vous est envoyé comprenant les informations suivantes :

- **le règlement de l'année :**
  - le **règlement des cours** par paiement en ligne ou par chèque à l'ordre de Cendrillon. Paiement possible en trois fois.
  - plus un **chèque de 40€** (caution pour les costumes du spectacle, non encaissé et détruit par le bureau en août)
  - l'**adhésion de 10€** uniquement pour les nouveaux adhérents (et par famille) à ajouter à la cotisation annuelle ou au 1er chèque de paiement facilité.
- la **date de rentrée** : 10 septembre 2024
- l'unique permanence de **dépôt des cotisations/ paiement par chèque** : vendredi 6 septembre 18h30-20h30 au studio Cata.

Si le dossier n'est pas complet à la rentrée, l'élève ne sera **pas admis** en cours.

Les élèves sont accueillis dès 4 ans; jusqu'à deux cours d'essais sont possibles.

### Les cours :



Les cours sont dispensés sur l'ensemble de l'année scolaire de septembre à juin, hors vacances scolaires. Il peut être proposé des cours supplémentaires à l'approche des répétitions du gala.

La professeure désigne le cours adapté à l'élève en fonction de son âge et de son niveau.

Chaque adhérent respecte la professeure, les bénévoles de l'association, les autres élèves et le matériel et les locaux mis à disposition.

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Merci de justifier toute absence au préalable sur le formulaire "[je préviens mon absence](#)" : rubrique adhérent, site [cendrillondanse.fr](http://cendrillondanse.fr)

En cas d'absence de la professeure, un e-mail vous sera envoyé (sur l'adresse renseignée sur le formulaire d'inscription) et une information sera postée sur la page Facebook de l'association; il appartient aux adhérents de s'assurer que le cours ait bien lieu.

L'enfant mineur reste sous la responsabilité de son accompagnant jusqu'à sa prise en charge par la professeure.

Dès la fin du cours, l'élève n'est plus sous la responsabilité de la professeure; si l'adhérent mineur est autorisé à rentrer seul, merci d'en informer la professeure.

Chaque élève doit arriver au moins dix minutes avant le début du cours **en tenue de danse** :

- **Eveil/ Initiation** :  
Justaucorps, collant sans pied ou legging (*pas de couleur imposée*)  
cheveux attachés (chignon, queue, tresse)
- **Classique** :  
Justaucorps (*pas de couleur imposée*), collants, demi-pointes/pointes.  
Chignon
- **Contemporain** :  
Legging, T-shirt, pieds nus. Il peut être demandé des genouillères et des chaussettes.  
Cheveux attachés (chignon, queue, tresse)

La présence des parents et des accompagnants **n'est pas autorisée** pendant les cours et les répétitions du spectacle sauf dans le cadre d'une journée "Portes Ouvertes" organisées en décembre.

## Spectacle de fin d'année et répétitions :



Un spectacle est organisé en juin à l'Espace Concorde (Villeneuve d'Ascq); la date vous sera communiquée en janvier.

Un formulaire de participation au gala vous est envoyé en janvier : tout désistement de participation au gala après réponse au formulaire entraînera l'encaissement du chèque de caution de 40€ déposé lors de l'inscription.

La répétition générale du spectacle est **obligatoire**; **toute absence entraînera la non participation au spectacle.**